



## Concours gratuit d'art posté

organisé par l'Association PHILAPOSTEL

**Début du concours le 15/01/2020**

**Date limite de dépôt le 05/05/2020**

Les créations devront répondre au thème suivant :

**« Ronce Les Bains, de la Côte sauvage à l'estuaire de la Seudre »**

### **Article 1 – Généralités.**

PHILAPOSTEL organise à l'occasion de son Assemblée Générale 2020, du 21 au 23 mai au village AZUREVA de Ronce les Bains (17) un concours d'art posté (mail art).

Le support de la participation sera de format **maximum** 23x32 cm.

**Mots, textes, slogans, messages pour faire parler votre création tout en respectant le thème sont attendus.** Le jury en tiendra compte pour le classement.

La technique est libre (peintures, dessins, gravures, photos, collages, calligraphie, bulles, phylactères et autres). Tout est donc permis (créations à plat ou en relief), dans la limite des règlements de La Poste (pas de denrées périssables, d'objets coupants...).

Si le participant utilise une photo, il garantit qu'il en est l'auteur et qu'il a obtenu les autorisations des personnes présentes sur cette photo ou qu'elle est libre de droits d'auteur et des droits à l'image. Les photos représentant des enfants mineurs sont soumises à une autorisation parentale.

### **Article 2 – Conditions.**

Pour participer au concours, il suffit de remplir le bulletin de participation ci-joint et de l'envoyer par voie postale avant le **05/05/2020 minuit**.

Ce bulletin sera à glisser dans l'enveloppe d'art posté.

### **Article 3 – Participation.**

Ce concours d'art posté national est ouvert gratuitement à tous. La participation implique l'acceptation du présent règlement.

**Une seule œuvre par participant sera soumise à la notation du jury.**

### **Article 4 – Catégories et prix.**

Les participations seront classées en 2 catégories :

« Jeune » (jusqu'à 18 ans) et « Adulte » (à partir de 18 ans).

Des cartes cadeaux (50 – 30 – 20 €) récompenseront les trois premiers dans chaque catégorie.

Un prix spécial, également en carte cadeau (40 €), sera attribué au premier postier (actif ou retraité).

### **Article 5 – Conditions de participation.**

La création postale devra, par définition, être timbrée et comporter l'adresse du destinataire notifiée ci-dessous. Le destinataire n'est en aucun cas responsable des dommages, délais et pertes liés au transport par La Poste de l'objet.

Elle ne sera pas restituée à son auteur. Ce dernier cèdera son œuvre ainsi que tous droits liés à sa reproduction et sa présentation au public, aux organisateurs de l'évènement.

La création postale, dans laquelle sera mise la demande d'inscription ci-après, ne devra comporter sur le devant aucun signe distinctif pouvant permettre de reconnaître l'auteur. En aucun cas l'œuvre ne devra être reçue dans un emballage de protection.

Elle devra être oblitérée au tarif en vigueur et être adressée à :

**BRUNEAU PASCALE  
2 LA LOGE MANIER  
18360 LA CELETTE**

L'adresse du destinataire doit rester lisible sur l'enveloppe.

Pour le jugement des œuvres, chacune sera identifiée par un numéro de référence pour garantir l'impartialité du jury.

#### **Article 6 – Sélection.**

PHILAPOSTEL se réserve le droit de ne pas sélectionner pour le concours, des œuvres ne répondant pas au thème précité.

Toute enveloppe dont le contenu serait jugé obscène, pornographique ou à tendance sectaire sera définitivement écartée. L'enveloppe présentée ne devra pas avoir été éditée ou primée par ailleurs.

#### **Article 7 – Exposition.**

Les œuvres d'art envoyées par les participants feront l'objet d'une exposition à Ronce Les Bains (17) lors de l'assemblée générale de PHILAPOSTEL, les 22 et 23 mai 2020.

L'exposition présentera l'ensemble des pièces d'art posté réalisées par les participants (sous réserve de places suffisantes dans l'exposition).

#### **Article 8 - Cession de droits.**

Les lauréats sont tenus d'accepter toute utilisation promotionnelle qui pourrait être faite de leur nom, photo et création dans le cadre de leur participation au concours.

Les auteurs cèdent leur œuvre libre de tout droit dans le cadre de publications qui pourraient en être faites au sein de PHILAPOSTEL ou à l'extérieur.

#### **Article 9 – Information des lauréats.**

Tous les participants seront personnellement informés du résultat du concours par courriel. En cas d'impossibilité d'être contacté par courriel, merci de bien vouloir joindre à votre envoi une enveloppe timbrée à votre adresse.

#### **Article 10 - Non-respect du règlement.**

Tout manquement aux précédentes conditions entraîne la disqualification du concurrent, sans obligation pour PHILAPOSTEL de restituer les images.

Missillac, le 15 décembre 2019

La responsable des expositions

Christine DARLET





**CONCOURS PHILAPOSTEL D'ART POSTÉ**  
(Date limite de dépôt le 05/05/2020)

**« Ronce Les Bains, de la Côte sauvage à l'estuaire de la Seudre »**

**Ce bulletin devra se trouver dans l'enveloppe d'art posté participant au concours.**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse.....

.....

Code Postal .....

Ville .....

Pays.....

Adresse courriel (obligatoire) : .....

Catégorie dans laquelle vous participez : Jeune     Adulte     Postier

Nom de l'association PHILAPOSTEL et numéro (si adhérent) : .....

.....

Pour les postiers en activité préciser le service et lieu d'attache : .....

.....

Pour les postiers retraités indiquer l'ancien service d'attache ou n° identifiant : .....

.....

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement du concours, en accepte  
totalement les conditions et abandonne tout droit de reproduction à PHILAPOSTEL.

***Date et Signature du participant :***

***(Signature des parents pour les mineurs)***